

NOTRE ÉTABLISSEMENT

Situé à 20 minutes de Douai et de Lens, l'Orée du Bois est un établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (EHPAD), appartenant à l'Association Apréva RMS.

L'établissement accueille, dans un cadre de vie chaleureux, sécurisé et adapté, les personnes autonomes, semi-autonomes ou dépendantes, nécessitant une solution d'accueil permanente ou temporaire (90 jours par an maximum), et ce, dès l'âge de 60 ans.

L'établissement propose 2 types d'hébergement :

PERMANENT

TEMPORAIRE



CONTACT

- +33 21 18 41 00
- www.ehpad-leforest.apreva-rms.fr
- ehpadoreedubois@apreva-rms.fr
- <https://jesuisbienvu.fr/visitesvirtuelles/OreeDuBoisLEFOREST.html>
- EHPAD l'Orée du Bois
- Avenue François Mitterrand
- 62790 LEFOREST



EHPAD
L'ORÉE
DU BOIS



Réalisations
Médico-Sociales

FINANCEMENT DE VOTRE SÉJOUR



L'essentiel des données de qualité de l'ESSMS

Niveau global atteint en 2023

Critères impératifs atteints ②



18/18

QUELLES SONT LES PRESTATIONS FACTURÉES

L'EHPAD propose 3 prestations aux résidents :

1. **L'hébergement** : c'est une prestation hôtelière (restauration, mise à disposition d'une chambre, entretien des locaux, animations, etc ...)

Cette prestation correspond au **prix d'hébergement journalier** et est à la charge du résident.

2. **L'accompagnement** : un personnel formé intervient auprès des résidents pour l'aide à la toilette, les déplacements et pour tout autre acte de la vie quotidienne.

Cette prestation correspond à la **participation forfaitaire**, à la charge du résident.

3. **La prise en soins médicale** : est réalisée par un personnel qualifié (médecin coordonnateur, infirmière coordinatrice, infirmiers, aides-soignants). La prise en soins inclue la distribution des traitements, la réalisation des pansements, etc...

Cette prestation est exclusivement à la charge de **l'Assurance Maladie**, sauf si besoin spécifique.

FINALEMENT, QUE RESTE T-IL À LA CHARGE DU RÉSIDENT ?

Chaque mois, le résident doit payer une facture qui se décompose en 2 parties :

- un prix hébergement
- la participation forfaitaire

QUELLES SONT LES AIDES PUBLIQUES

Il existe 3 aides publiques qui peuvent aider le résident et/ou sa famille, à payer les frais d'hébergement :

1. **L'aide sociale totale ou partielle à l'hébergement** (ASH).
2. **L'allocation personnalisée au logement** (APL), cette aide est demandée de manière systématique par l'établissement et permet de réduire le coût relatif à l'hébergement.
3. **L'aide spécifique** : cette demande est réalisée par l'établissement.

Ces aides peuvent d'additionner entre elles mais dépendent des ressources de la personne accueillie et des obligés alimentaires.

L'AIDE SPÉCIFIQUE

Pour être éligible le logement ne doit pas avoir de compteur électrique individuel pour lequel le résident a un contrat de fourniture d'électricité à son nom.

Les résidents ne reçoivent pas directement l'aide : elle est versée aux établissements et c'est au gestionnaire de déduire le montant de l'aide sur les avis d'échéance mensuels de ses résidents.

Où déposer la demande ?

La demande est effectuée par l'établissement. Sous condition que la personne est un revenu fiscal de référence inférieur à 11 000 euros.

L'ALLOCATION PERSONNALISÉE AU LOGEMENT

Elle est une subvention pour les dépenses consacrées au logement. Le montant de cette allocation est attribuée en fonction :

1. Des ressources de la personne âgée
2. Du coût d'hébergement de l'établissement

Où déposer la demande ?

La demande est effectuée par l'établissement, dès l'entrée de la personne. Elle est faite à partir du formulaire cerfa qui est remis à la caisse des allocations familiales.

L'AIDE SOCIALE À L'HÉBERGEMENT

Elle participe au financement des frais d'hébergement, ainsi, toute personne aux revenus modestes peut en bénéficier.

Où déposer la demande ?

Le résident, sa famille ou son représentant légal doit adresser au centre communal d'action sociale ou à la mairie du lieu de résidence qui sera ensuite adressée aux services du conseil départemental, qui se prononce sur une admission partielle, totale ou un rejet.

